COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2021

Le conseil municipal s'est réuni samedi 6 mars à 14 h en présence de public, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VIDAL.

Etaient présents:

Mesdames: BOUET Lynda, LEMAIRE Monique, MAYNARD Lugdivine, et Messieurs BARTHOD Jean-Louis, DETATA

Bernard, MERIAUX Philippe, PERRON Jean-Claude, STEFF Thierry, VIDAL Jean-Luc

Monsieur DETATA est arrivé au cours de la troisième délibération

Absents Excusés: DEMOYA Charline

Absente: BOUET Rose

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame BOUET Lynda Pouvoir : DEMOYA Charline à VIDAL Jean-LUC

Rénovation Thermique du Gîte Communal, demande d'aide financière de l'Etat, de la Région et du SDE07 :

Il a été adopté à l'unanimité les demandes de subventions à l'Etat, la Région et au SDE07 pour la rénovation énergétique de notre gîte communal (murs extérieur et toiture avec reprise de la couverture) plus mise aux normes électriques. Ce bien communal qui n'est plus loué depuis 2017 sera ainsi remis en valeur et rapportera des recettes à notre commune. Coût du projet pour la commune 5 609 €, après avoir déduit de la dépense de 28134 € HT les subventions attendues de 22 525 €. POUR 9

Adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergie du SDE07 :

Le conseil a adhéré au groupement de commande du Syndicat d'Energie de l'Ardèche pour l'achat d'énergie, afin de bénéficier de leur travail de mise en concurrence à partir de 2022, date où les tarifs réglementés de vente ne seront plus possible pour les petites communes ; et pour avoir un fournisseur d'électricité garantissant une production renouvelable. POUR 9

Mise en place du remboursement des frais de déplacements pour les conseillers municipaux dans certains cas :

Le remboursement des frais de déplacement pour les conseillers représentant la commune lors de réunions extérieures au territoire communal est désormais prévu. POUR 10

Délibération de principe pour l'achat de la parcelle B744 en bordure du camping municipal, autorisation d'authentifier et de conclure les actes en la forme administrative, désignation du signataire :

L'achat de la parcelle B 744 à proximité du camping a été acté. Afin de ne pas avoir à supporter de lourds frais de notaire, il a été décidé de faire réaliser les actes administratifs par la secrétaire de mairie, d'autoriser le maire à les conclure et les authentifier, et de désigner la première adjointe BOUET Lynda pour les signer. La secrétaire est en cours de formation pour mener à bien cette tâche. POUR 10

Servitude de passage d'une canalisation d'assainissement individuel pour l'habitation de la parcelle AC74 dans la voie communale n°11 :

Et enfin, une servitude de passage d'une canalisation dans la voie communale au CAYRES, afin qu'un barnassien puissent mettre son assainissement aux normes, a été approuvée. POUR 10